



**DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

**SEANCE du 15/12/2021**

**DLB 2021/477**

L'an deux mille vingt et un et le mercredi 15 décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la Salle polyvalente Les Baumes, Rue de l'Égalité à LEZIGNAN LA CEBE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

**Date de la convocation :** 09/12/2021

**Affichage de la convocation :** 09/12/2021

**Etaient Présents :**

Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Louis BENTAJOU, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Sandrine DENIER, Philippe ENJERIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNERI, Evelyne GUY, Blandine LAIRD, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Pierre MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHES, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Véronique REY, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Michel SALLES, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE.

**Absents représentés par leur suppléant :**

Jacques CANTAGRILL représenté par Stéphan BOYER, Bertrand GELLY représenté par Pierre ALAUX.

**Absents Excusés :**

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, André FRETAY, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Philippe NAVARRO, Louis PASCAL, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Françoise QUEUX, Jean-Claude RENAUD, Joël RIES, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Claude VISTE.

**Secrétaire de séance :** Pierre MARHUENDA

**Objet : Engagement d'une consultation - Fourniture de colonnes aériennes polyéthylènes**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical de la nécessité d'acquérir des colonnes aériennes polyéthylènes afin de déployer le parc dans l'objectif de l'optimisation de la collecte.

Monsieur le Président propose d'engager la consultation afférente sous la forme d'un appel d'offres ouvert sans minimum et avec un maximum d'achat de 300 000 euros HT par an.

Accusé de réception en préfecture  
034-253400485-20211215-DLB20211215\_477-DE  
Reçu le 17/12/2021

Fourniture de colonnes pour le renouvellement et ou l'extension du mode de collecte en point d'apport volontaire en substitution des bacs roulants.

Ce marché aura une durée initiale de 1 an renouvelable 1 fois soit 2 ans maximum.

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à approuver le lancement de l'appel d'offres ouvert « Acquisition de colonnes aériennes polyéthylènes » et à l'autoriser dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer le marché « Fourniture de colonnes aériennes polyéthylènes »,

**AUTORISE** Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.



Le Président,

Sébastien FREY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 17.12.2021 et de sa publication le 17.12.2021.

A Nézignan l'Évêque, le 17.12.2021

Accusé de réception en préfecture  
034-253400485-20211215-DLB20211215\_477-DE  
Reçu le 17/12/2021